

Incendie - Vol Proposition

AMMA ASSURANCES a.m.
Association Mutuelle Médicale d'Assurances
entreprise d'assurance mutuelle
association d'assurance mutuelle à cotisations fixes
conformément à l'article 2, § 2 de la Loi du 25.06.1992 (M.B. 20.08.1992)

agrée par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances sous le code 0126
pour les branches accidents, maladie, auto, incendie, autres dommages, r.c. véhicules automoteurs et r.c. générale
(A.R. des 03 et 04.07.1979 – M.B. 14.07.1979)

fondée le 20.12.1944
statuts publiés au Moniteur Belge les 13.01.1945, 18.05.1968, 02.08.1973, 11.09.1987

info@amma.be
www.amma.be

1. Préliminaires

1.1. Protection de la vie privée

La Loi du 08.12.1992 nous oblige à communiquer ce qui suit aux personnes à propos desquelles des données sont rassemblées pour être traitées :

- Les données rassemblées peuvent être enregistrées dans les fichiers suivants: répertoire général, relations commerciales, gestion des contrats, gestion et liquidation des sinistres, statistiques.
- Toute personne apportant la preuve de son identité a le droit, moyennant paiement préalable de la somme fixée par l'AR du 07.09.1993, de consulter ses données, de faire corriger les données incorrectes ou de faire supprimer certaines informations. Pour exercer ce droit, la personne en question doit envoyer une demande datée et signée au service 'Fichiers' de AMMA ASSURANCES, le détenteur des fichiers.

Il est également possible de consulter le registre de l'instance officielle suivant le règlement fixé.

1.2. L'adhésion

La signature de la proposition ne fait pas courir la couverture.

La proposition n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni l'assureur à conclure le contrat. Si dans les trente jours de la réception du formulaire 'proposition', l'assureur n'a pas notifié au candidat preneur, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, il s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts.

Veuillez compléter toutes les données demandées dans la présente proposition. Il va de soi que chaque question doit faire l'objet d'une réponse objective et sincère.

2. Preneur d'assurance

Pour les entreprises et associations, indiquer clairement la dénomination, la nature et la personne de contact.

N° sociétaire			
Nom, prénom			
Langue			
Nationalité			
Date de naissance			
Etat civil			
Rue, numéro et boîte			
Code postal, localité			
Profession		Téléphone prof. 1	
Téléphone privé		Téléphone prof. 2	
Téléfax		GSM	
E-mail			

3. Assuré

A compléter seulement si différent du preneur d'assurance.

Nom, prénom			
Langue			
Nationalité			
Date de naissance			
Etat civil			
Rue, numéro et boîte			
Code postal, localité			
Profession		Téléphone prof. 1	
Téléphone privé		Téléphone prof. 2	
Téléfax		GSM	
E-mail			

4. Prise d'effet

Prise d'effet :			
<input type="checkbox"/> Nouvelle affaire	Remplace police n° :		Commun à la police n° :
Echéance annuelle :			
Paiement :	<input type="checkbox"/> annuel	<input type="checkbox"/> semestriel	<input type="checkbox"/> trimestriel
Sociétaire n° :	<input type="checkbox"/> Nouveau		

I. Situation et description du risque à assurer :

Rue, n°, Bte :	
Code postal, localité :	
Le preneur :	
- occupe le bâtiment	<input type="checkbox"/> dans sa totalité <input type="checkbox"/> partiellement
- agit en qualité de	<input type="checkbox"/> propriétaire occupant <input type="checkbox"/> propriétaire non-occupant
	<input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant <input type="checkbox"/> autre
Nature du risque à assurer :	
	<input type="checkbox"/> Bâtiment
	<input type="checkbox"/> Appartement:
	- Dans un building de étages
	- Rez-de chaussée: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	- Si non: étage
	<input type="checkbox"/> Building de étages
Nature des matériaux :	
<ul style="list-style-type: none"> • Murs extérieurs: min. 75% de leur superficie totale en matériaux incombustibles. Si non: voir II 3.b. • Si toiture en chaume ou jonc: voir II 3.b. 	
Usage par le souscripteur :	
<input type="checkbox"/> habitation <input type="checkbox"/> garage privé <input type="checkbox"/> cabinet médical <input type="checkbox"/> salle d'attente <input type="checkbox"/> pharmacie	
<input type="checkbox"/> autre, notamment:	
Usage par des tiers :	
Contiguïté et voisinage aggravant :	

Antécédents

1. L'assurance a-t-elle été :	
- refusée ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- résiliée ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, par la compagnie d'assurance :	
N° police :	
Motif :	
2. Année de construction du bâtiment à assurer:	
3. Le nombre d'années que le bâtiment à assurer est habité par vous (en tant que propriétaire occupant, locataire ou occupant) ou est loué (en tant que propriétaire non-occupant) à la situation actuelle:	

4. Le risque a-t-il subi des sinistres au cours des 5 dernières années qu'il existe dans votre chef ou depuis le temps qu'il existe dans votre chef (si moins de 5 ans)?

oui non

Si oui, veuillez noter par sinistre:

- La date:
- Les frais:
- La nature du sinistre:

5. Le risque a-t-il subi des inondations, des débordements ou des refoulements d'égouts publics au cours des 10 dernières années ou depuis le temps qu'il existe (si moins de 10 ans)? oui non

Si oui:

- La date:
- Les débours:
- La nature du sinistre:

Si non, le risque se trouve-t-il dans une zone à risques pour inondations? oui non

Si oui, détaillez:

Bâtiment en construction

Bâtiment en rénovation

Assurance gratuite pendant 6 mois.

Coassurance et reprise (Renon ? Joint/à faire)

Si le preneur a déjà souscrit une assurance pour les mêmes risques, prière de joindre cette police accompagnée des lettres de renon adéquates.

N° police _____ de la Compagnie
à reprendre pour le _____

N° police _____ de la Compagnie
à reprendre pour le _____

Avenant de créance hypothécaire

Nom, adresse, n° de dossier du créancier :

II. Incendie

1. Souscription

Incendie & périls connexes, conflits du travail & attentats, électricité, tempête, grêle, pression de la neige & de la glace, dégâts des eaux, dégâts dûs au mazout, décongélation, bris de vitrages & de sanitaires, heurt des biens assurés, vandalisme & malveillance, détériorations immobilières, R.C. bâtiment, tous risques ordinateurs, frais de reconstitution de données médicales, assistance en justice, recours & insolvabilité, assistance après sinistre, catastrophes naturelles + frais connexes + chômage immobilier du bâtiment + frais d'expertise + recours des locataires ou des occupants + recours des tiers + frais funéraires & médicaux + assistance financière.

2. Montants à assurer :

Police indexée		ABEX :		
Art. N°	Risque	Capitaux	Tarif (‰)	Cot. annuelle nette
1.	Bâtiment (propriétaire)			
2.	Risques locatifs			
3.	Contenu : mobilier			
4.	Contenu : matériel			
5.	Contenu : marchandises			
6.	Contenu : véh. automoteurs N°(s) de plaque :		Voir 3.a.	
Sous-total :				

3. Suppléments de cotisation :

	Tarif	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Cotisation
a. Véhicules auto-moteurs (à l'arrêt)	1,40 ‰ sur la valeur réelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b. Murs extérieurs en matériaux combustibles :				
- entre 25 et 50%	+ 1‰ sur bât. + contenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- plus de 50 %	+ 2‰ sur bât. + contenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- toiture en chaume ou jonc	+ 2‰ sur bât. + contenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- prefab	Tarif normal			
c. Abandon de recours				
- contre les locataires	35% sur prime bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- contre le propriétaire	15% sur prime contenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

		Sous-total	
d. Pertes indirectes	10% (+10 % sur prime totale) 20% (+20% sur prime totale)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
e. Perte d'exploitation	Consultez AMMA	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
f. 1 ^{er} risque:		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
- Bâtiment < 100.000€ (si pas de grille d'évaluation)	+ 0,10‰	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
- Contenu < 50.000 €	+ 0,10‰	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Cotisation totale nette incendie:	

III. Vol (à remplir si assurance vol souhaitée)

1. Description :			
Risque à occupation régulière * ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Contigu ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Contigu partiellement ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Non-contigu <50 mètres ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Non-contigu ≥50 mètres ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Villégiature ou maison de campagne?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Le risque contient-il des objets spéciaux **, dépassant une valeur unitaire ou par collection ou pour l'ensemble des bijoux de € 12.500,00 (Abex 612)?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Si oui, précisez à la rubrique V. ci-dessous.			
* Occupation régulière: le bâtiment ou appartement désigné doit être occupé chaque nuit par l'assuré. L'inoccupation pendant 90 nuits au plus, consécutives ou non, au cours de 12 mois est toutefois tolérée.			
** Par objets spéciaux, il faut entendre: antiquités, bijoux, objets d'art/de collection, objets précieux (cf. lexique dans les conditions générales) et manteaux de fourrure.			
2. Mesures de prévention			
2.1. Le risque est-il équipé d'un système d'alarme agréé* (avec contrat d'entretien), installé par un installateur agréé? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Si oui, ce système est-il relié à une centrale de surveillance agréée*? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
2.2. Si appartement: y a-t-il une porte anti-effraction agréée par BOSEC? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
* Certification INCERT ou ASSURALIA			
3. Montants à assurer - tarifs			
Capital à assurer	Tarif	Cotisation annuelle nette	
		Sous-total:	
Réductions	Tarif	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Réduction
a) Valeur partielle	-20%	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
b) Exclusions bijoux & valeurs *	-30% **	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
c) Mesures de prévention (non-cumulables):			
• Système d'alarme non relié à une centrale de surveillance agréée.	-20% **	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
• Système d'alarme relié à une centrale de surveillance agréée.	-25% **	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
• Appartement: porte anti-effraction agréée par BOSEC.	-25% **	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Cotisation vol annuelle nette:	
* Par "valeurs", on entend: les lingots de métaux précieux, argent, solde de la carte Proton, actions, obligations, chèques ou autres effets et timbres, sauf ceux faisant partie d'une collection.			
** A appliquer sur le tarif "valeur totale" ou "valeur partielle" suivant le choix indiqué.			

IV. Cotisation annuelle nette totale :

V. Renseignements complémentaires (bâtiment ou contenu) OBSERVATIONS

VI. A remplir obligatoirement si le bâtiment à assurer est à usage d'habitation

1. Bâtiment tombant sous l'application du système d'évaluation de AMMA ASSURANCES (voir définitions sur le document ad hoc).
 - Le preneur déclare avoir rempli, au mieux, le système d'évaluation proposé par AMMA ASSURANCES.
 - Le preneur déclare renoncer à l'utilisation du système d'évaluation proposé par AMMA ASSURANCES; il prend bonne note de ce que ladite renonciation peut entraîner l'application de la règle proportionnelle.
2. Bâtiment ne tombant pas sous l'application du système d'évaluation de AMMA ASSURANCES (voir définitions sur le document ad hoc).
 - Le preneur déclare faire fixer les montants à assurer par voie d'expertise. La règle proportionnelle ne sera pas d'application à condition que l'expertise soit effectuée par un expert reconnu par AMMA ASSURANCES. Les frais de l'expertise restent à charge du preneur.
 - Le preneur déclare ne pas faire fixer les montants à assurer par voie d'expertise et prend bonne note de ce que la règle proportionnelle peut être appliquée.

Je, soussigné, déclare adhérer aux statuts de AMMA ASSURANCES. et y souscrire une assurance «Incendie» aux conditions générales de la police de AMMA ASSURANCES sur la foi des déclarations qui précèdent.

Je, soussigné, déclare que les réponses qui précèdent, même si elles ne sont pas écrites de ma main, sont en tous points exactes.

Si une police définitive est établie, les déclarations ci-dessus serviront de base à son établissement et seront considérées comme en faisant partie intégrante.

Prière de faire précéder chaque signature des mots manuscrits « lu et approuvé ».

Fait à _____, le _____

Signature de l'assuré.

Document à retourner à l'adresse suivante :
AMMA ASSURANCES
AVENUE DE LA RENAISSANCE 12 BTE 1, 1000 BRUXELLES

* * *